

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2017

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, Jean-Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Absent : M. Jean-Pierre Botteron (*donne pouvoir à Thimoté Deprele*), M. Patrick Favre (*donne pouvoir à Christiane Rampon*)

Secrétaire de séance : Annick Desplace

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- Des remerciements de Georges Montel, Annie Coperet et Valérie Barraud pour les compositions florales qui leur ont été envoyées à l'occasion des conscrits.
- D'un courrier de Flavien Rognon, président de l'association « 2R Compétition Rallye » demandant la gratuité de la salle des fêtes pour le bal organisé par l'association au printemps.
- D'un courrier de l'amicale des donneurs de sang de Beaujeu remerciant la commune pour la subvention qui leur est accordée.
- D'un courrier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 520 € pour l'achat de la balayeuse avec balais désherbage.
- D'un courrier de l'association cantonale des prisonniers de guerre et combattants Algérie Tunisie Maroc de Beaujeu pour leur assemblée générale cantonale qui aura lieu à Régnié-Durette le dimanche 9 avril. Comme il est de coutume, la commune offrira le vin d'honneur aux participants.
- Que la présentation du Rallye des vignes a eu lieu le 14 mars chez Renault à Villefranche.
- Qu'il participera à l'élection de Miss Beaujolais samedi 18 mars à Tarare.

Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Françoise Coquillion adjointe à l'urbanisme, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles AM 131 et AM 133, « Aux Maisons Neuves». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue pour la parcelle n° AL 68 « le Bourg », parcelle située dans l'emplacement réservé (R3) au Plan d'Occupation des Sols.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence urbanisme a été transférée à la Communauté de Commune Saône-Beaujolais. Elle précise au conseil municipal que le Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais a décidé, par arrêté n° 39/2017 de donner une délégation ponctuelle à la Commune de Régnié-Durette pour l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle. Le prix de vente proposé à la commune, pour cette parcelle de 76 m² sur laquelle est implanté un garage, est de 25 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'exercer son droit de préemption sur ce bien et charge Monsieur le Maire de négocier le prix d'acquisition. Sans entente des deux parties sur le prix de vente de ce bien, le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour renoncer à ce droit de préemption.

Questions diverses

Suite à un questionnement des habitants du lotissement les Chênes, une conseillère demande quand le panneau de voie sans issue sera mis en place et si l'élagage des arbres est prévu. Il lui est répondu que le panneau a été commandé et reçu et que le conseiller en charge de la voirie est en attente de devis pour l'élagage.

Une conseillère signale au conseil municipal qu'une plaque d'égout située à la Chapelière s'enlève. Le Siamva sera informé de la situation.

Une conseillère informe le conseil que le Club Lou Gras'Motte souhaiterait poser des placards dans la cuisine de la Maison associative pour ranger leur matériel. Il est répondu qu'un courrier devra être adressé en mairie pour cette demande.

La séance est levée à 20h03